



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 24 MARS 2022

Le Conseil Municipal,

- OBSERVE une minute de silence en solidarité avec le peuple Ukrainien, en mémoire de tous ces enfants, de toutes ces femmes, de tous ces hommes tombés sous les bombes de l'armée Russe.

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 17 février 2022 – **A L'UNANIMITE**

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour l'année 2020.

- PREND ACTE des résultats de l'exercice 2021 suivants :

Déficit d'INVESTISSEMENT : 989 473.76 euros,
Excédent de FONCTIONNEMENT : 738 519.66 euros,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du budget principal de la ville – **A L'UNANIMITE**

- ADOPTE le Compte Administratif 2021 du budget principal comme suit :

| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|------------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|
| Réalisations recettes | 5 094 681.46 € | Réalisations recettes | 22 516 288.25 € |
| Réalisations dépenses | 6 084 155.22 € | Réalisations dépenses | 21 777 768.59 € |
| Résultat exercice 2021 | - 989 473.76 € | Résultat exercice 2021 | 738 519.66 € |
| Résultat antérieur reporté | 1 120 425.95 € | Résultat antérieur reporté | 765 661.80 € |
| TOTAL RESULTAT CUMULE | 130 952.19 € | TOTAL RESULTAT CUMULE | 1 504 181.46 € |
| Reste à réaliser Recettes | 2 470 517.35 € | Reste à réaliser Recettes | 13 500 € |
| Reste à réaliser Dépenses | 3 176 849.02 € | Reste à réaliser Dépenses | 386 285.51 € |
| Solde des restes à réaliser | - 706 331.67 € | Solde des restes à réaliser | - 372 785.51 € |
| BESOIN DE FINANCEMENT | - 575 379.48 € | SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 131 395.95 € |

| | |
|--|-------------------|
| SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 556 016.47 |
|--|-------------------|

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021, de la manière suivante :

- 1 055 235.48 euros au compte 1068, en excédents de fonctionnement capitalisés
- 130 952.19 euros au R001, en dotation complémentaire pour la section d'investissement,
- 448 945.98 euros au R002, en excédent de fonctionnement à reporter – **A LA MAJORITE**

- ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2022 – Budget Principal – par nature, dont les crédits alloués, après affectation du résultat et prise en charge des restes à réaliser de 2021, s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 22 764 436.51 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT : 8 479 178.02 euros

TOTAL 31 243 614.53 euros – A LA MAJORITE

- FIXE les taux des taxes directes locales à l'ensemble de la commune pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,22 % – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la convention de mise à disposition partielle du service d'observatoire fiscal entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et les communes membres,
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la création d'emploi suivante au 1^{er} avril 2022 :

- 1 assistante administrative, à temps complet, Catégorie C – Filière Administrative, Technique et Animation– **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite déléguant la gestion des droits de réservation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à la commune sur la résidence accueil « L'Ecluse » sise à Eragny, rue du parc – **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre pour l'année 2022 le projet « référent de parcours »,
 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Social Européen pour un budget annuel 2022 de 68 000 €, comprenant les dépenses directes de personnel ainsi que des dépenses de fonctionnement rattachables au projet – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement du secteur périscolaire et extrascolaire pour une application au 25 mars 2022 – **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour l'année 2022, le montant des subventions accordées aux écoles pour favoriser leurs transports et entrées dans les musées, pour un montant total de 5 820 € – **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour l'année scolaire 2021-2022, le montant des subventions accordées aux écoles pour la mise en place d'ateliers sur le temps scolaire, pour un montant total de 11 200 € – **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour l'année scolaire 2021-2022, le montant des subventions accordées aux écoles élémentaires pour favoriser le départ de classes découvertes, pour un montant total de 17 550 € – **A L'UNANIMITE**

- ADOPTE, pour l'année 2022, la répartition des subventions aux associations et organismes désignés pour un montant global de 476 652 € – **A LA MAJORITE**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisses d'Allocations Familiales du Val d'Oise, pour la période 2022 – 2026, ainsi que toutes les pièces afférentes – **A L'UNANIMITE**

- ENTEND la réponse à la question posée par le groupe minoritaire « Eragny printemps 2020 » concernant l'accueil des « déplacés » ukrainiens et les actions de solidarité mises en œuvre.

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, , Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS (à partir de 21h22), Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Jean-Pierre HARDY a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 21h22)
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR

Madame Marie-Madeleine COLLOT a été désignée comme secrétaire de séance.